



DÉCISION

N° : 2025-153

Exécutoire le : 02 JUIN 2025

Publiée / Notifiée le : 02 JUIN 2025

Visée le : 03 JUIN 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché n°24005
Etude d'opportunité plaine de la Coua
Avenant n° 01 relatif à un changement de répartition entre co-traitants

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021, du 21 juin 2021 et du 21 mars 2023 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sous la forme d'une procédure adaptée,
Considérant la notification effectuée le 19/07/2024 au groupement d'entreprises Atelier LGA – SCARL SYNAPSE- NATURA SCOP

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

La marque commerciale Terristories a fait part d'un changement de coopérative d'activité et d'emploi (CAE) prévu en date du 31 mai 2025 de CAE SYNAPSE vers CAE JUMP

Les prestations effectuées par le cotraitant SYNAPSE – Terristories, dans le cadre de la phase II de l'étude, seront donc reprises et effectuées par ATELIER LGA mandataire du groupement.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Atelier LGA mandataire du groupement d'entreprises attributaire

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique

Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 30/05/2025 08:36:02



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision n.2025-153 : Marché n.24005 Etude d'opportunité plaine de la Coua - Avenant n.01 relatif à un changement de répartition entre co-traitants

Date de transmission de l'acte : 03/06/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 03/06/2025

Numéro de l'acte : Dec1006 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250530-Dec1006-AR

Date de décision : 30/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



Marché n°24005
ETUDE OPPORTUNITE PLAINE COUA

AVENANT N°1

Modification de la répartition du groupement

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

D'UNE PART,

ET

ATELIER LGA – mandataire du groupement LGA / SCARLSYNAPSE-TERROSTORIES / NATURA SCOP

Domicilié 2507 route de la Gorge 38410 Vaulnaveys-le-Haut

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

La marque commerciale Terristories a fait part d'un changement de coopérative d'activité et d'emploi (CAE) prévu en date du 31 mai 2025 de CAE SYNAPSE vers CAE JUMP

Les prestations effectuées par le cotraitant SYNAPSE – Terristories, dans le cadre de la phase II de l'étude, seront donc reprises et effectuées par ATELIER LGA mandataire du groupement. La nouvelle répartition du groupement est annexée ci-dessous

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Pas d'impact financier du présent avenant sur le marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en deux exemplaires,

À Vaulnaveys-le-Haut , le 26.05.2025

Le Mandataire

ATELIER LGA
EURL D'ARCHITECTURE & D'URBANISME
Capital 10.000 €
2507, rue de la Borde 38 410 Vaulnaveys-le-Haut
RCS Grenoble : 921 807 160 - APE : 7111Z
ORDRE DES ARCHITECTES N°S23690

Pour GRAND LAC,
Yves MERCIER
Vice-Président de Grand Lac

30 MAI 2025



Annexe avenant 1 : nouvelle répartition financière du groupement

					Répartition du prix global par co-traitants (en HT)			
Phase de l'étude	Contenu	Avancement mission	Prix forfaitaire global HT	Total	LGA ATELIER	SYNAPSE TERRISTORIES	NATURA SCOP MAGMA PAYSAGES	NATURA SCOP HYDRO4ECO
Phase 1	I. Diagnostic de la situation, des contraintes urbanistiques, géotechniques, écologiques... du site	100,00%	8 050,00 €	8 050,00 €	2 800,00 €	1 650,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €
	II. Identification de différentes pistes de travail (idées) susceptibles de répondre aux attendus et recherche d'expériences similaires à celles qui pourraient être mises en œuvre sur le site	100,00%	6 750,00 €	6 750,00 €	2 100,00 €	1 950,00 €	1 800,00 €	900,00 €
	III. Validation de la faisabilité technique, réglementaire et financière des différentes pistes identifiées	100,00%	4 700,00 €	4 700,00 €	1 400,00 €	1 500,00 €	1 200,00 €	600,00 €
	IV. Elaboration de 2 scénarios distincts développant chacun une vision globale de l'aménagement potentiel de la plaine de la Coua en réponse aux objectifs des maîtres d'ouvrages	50,00%	7 150,00 €	3 575,00 €	2 800,00 €	2 100,00 €	1 350,00 €	900,00 €

Phase de l'étude	Contenu	Avancement mission	Prix forfaitaire global HT	Total	LGA ATELIER	SYNAPSE TERRISTORIES	NATURA SCOP MAGMA PAYSAGES	NATURA SCOP HYDRO4ECO
Phase 2	I. Affinage / finalisation du scénario retenu d'un point de vue technico-financier	0,00%	4 450,00 €	0,00 €	2 650,00 €		1 200,00 €	600,00 €
	II. Identification des études préalables, des critères d'évolution du PLUi à envisager nécessaires à la concrétisation du scénario.	0,00%	1 425,00 €	0,00 €	1 425,00 €			
	III. Confirmation de la viabilité financière globale du projet (coûts investissement et exploitation – équilibre financier du modèle), prospection des possibilités de financement, structure en assurant la gestion ;	0,00%	2 800,00 €	0,00 €	2 200,00 €		600,00 €	
	IV. Recherche d'acteurs susceptibles de mettre en œuvre les options présentées dans le scénario	0,00%	6 200,00 €	0,00 €	5 450,00 €		750,00 €	
	TOTAL HT		41 525,00 €	23 075,00 €	20 825,00 €	7 200,00 €	8 700,00 €	4 800,00 €
	TVA (20%)		8 305,00 €	4 615,00 €	4 165,00 €	1 440,00 €	1 740,00 €	960,00 €
	TOTAL TTC cumulé		49 830,00 €	27 690,00 €	24 990,00 €	8 640,00 €	10 440,00 €	5 760,00 €

